

Clotilde, sa fille, dans les principes de la foi catholique, précieuse dot qu'elle devait apporter à Clovis ; concourant avec saint Avit à la conversion de Sigismond et d'une partie des Burgundes. A la femme de Chilpéric, à elle seule, s'appliquent parfaitement tous les faits et tous les détails de notre inscription.

Elle fut l'appui des trônes, *sceptrorum columnen*, car elle a fait régner la justice et la miséricorde sur celui qu'elle a partagé ; elle a exercé une heureuse influence sur Gondebaud et donné le jour à Clotilde, devenue reine des Francs. Elle a souvent aidé de ses conseils le prince auquel elle était unie, et porté avec lui le poids des affaires :

Principis excelsi curas partita mariti,
Adjuncto rexit culmina consilio.

Or, sur ce point, nous avons encore un autre témoignage, et un témoignage contemporain : c'est celui de Sidoine Apollinaire qui, adressant à Thaumastus ses doléances contre les effroyables intrigues de la Cour bourguignonne, parle ainsi de l'épouse de Chilpéric : *Sane, quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem nostrum Tanaquil sua, et aures mariti virosa susurronum fœce completas opportunitate falsi sermonis eruderat, cujus studio scire vos par est, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cibyatarum venena nocuisse, neque quidquam, Deo propitiante, nocitura; si modo, quamdiu præsens potestas Lugdunensem Germaniam regit, nostrum suumque Germanicum præsens Agrippina moderetur* (1). Devenue libre par la mort de son mari (ce qui ne saurait s'appliquer à Gondebaud), Carétène a pu se vouer tout entière aux austérités de la vie monastique :

Jamdudum castum castigans aspera corpus,
Dilituit vestis murice sub rutilo.
Occuluit læto jejunia sobria vultu,
Secreteque dedit regia membra cruci.

(1) APOLLIN. SIDONII *Epist.* v. 7. — Ce passage a fait croire à quelques auteurs que la femme de Chilpéric s'appellait Agrippine.